

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA C.D.A.C. / C.D.A.Ci
du 5 décembre 2017

Salle Maupassant

Dossier n° 2017- 24 à 14 h 30 : demande d'autorisation commerciale déposée par la S.A.R.L. NIXANDRE concernant l'extension de 264 m2 d'un magasin à l enseigne « NETTO » portant la surface totale de vente à 1 241 m2, situé rue Vaillancourt, à Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Composition de la commission :

- le maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des Falaises du Talou dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Monsieur Alain DEPREAUX désigné par le pôle d'équilibre territorial et rural Pays dieppois - terroir de caux chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou Monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux ou Monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou Madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et Monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou Madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et Monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement) ou Monsieur Guy PESSY (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dossier n° 2017-25 à 15 h 15 : demande d'autorisation déposée par la S.A.R.L. CINEMAS GRAND FORUM concernant la création d'un établissement cinématographique de 8 salles et 1 364 places à Dieppe (76200), rue Delagne.

Composition de la commission :

- le maire de Dieppe, commune d'implantation ;
- le président de la communauté de communes de la région dieppoise compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation ;
- le maire d'Offranville, commune la plus peuplée choisi parmi les maires des communes de l'agglomération dieppoise ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;

- le président du pôle d'équilibre territorial et rural Pays dieppois - terroir de caux chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ou son représentant ;
- Monsieur Alain AUCLAIRE ou Madame Nicole DELAUNAY ou Monsieur François LAFAYE ou Monsieur Christian LANDAIS ou Madame Valérie LEPINE-KARNIK ou Monsieur Gérard MESGUICH, personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et Monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement) ou Monsieur Guy PESSY (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.